



Neuchâtel, 29 septembre 2022

Retour sur la session des 27 et 28 septembre 2022 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 27 et 28 septembre 2022](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Recommandation du groupe UDC : Le Pôle de développement économique de La Tène, fausse bonne idée ? ([22.143](#) ; [Amendement du groupe socialiste, du 25 mai 2022](#))

Un choix difficile faute de données

Le député Romain Dubois a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a consacré une longue partie de ses longues séances de groupe à cette recommandation. Les considérations émises, tantôt réservées quant au contenu de la recommandation, tantôt favorables à ses questionnements, ont été nombreuses au sein du groupe. Je vais tenter de vous en synthétiser le contenu.

En premier lieu, il a été relevé que l'économie de notre Canton était depuis longtemps tournée vers le secteur secondaire. Un secteur d'industries, qui représente également de nombreuses places de travail, et qui nous permet de développer de véritables pôles de compétences en matière de formation, de recherche ou simplement de production. Alors bien sûr, il ne fait aujourd'hui aucun doute que de nombreux domaines de l'industrie devront profondément et rapidement évoluer afin de n'avoir plus pour seule utilité de répondre à une société consumériste, mais bien plus de servir les intérêts de la transition écologique. Et dans notre optique, la meilleure manière d'assurer à la fois des emplois pour les Neuchâteloises et Neuchâtelois mais également une transition de notre économie, c'est justement d'accueillir des entreprises sur notre propre sol. C'est profiter de nos compétences mais également de notre volonté d'agir du point de vue climatique et social pour aménager un passage vers une économie plus durable. Et cela ne se passera pas si nous laissons ces entreprises partir dans d'autres cantons, voire pays, qui n'auront pas forcément les mêmes préoccupations que notre canton. Il faut également garder à l'esprit que le développement de zones économiques du



Nouvelles du Grand Conseil

secteur secondaire induit également souvent un développement du secteur tertiaire. Ce qui nécessite suffisamment de terrain constructible, une denrée rare (et c'est bien) au vu de la législation fédérale sur l'aménagement du territoire.

D'un point de vue institutionnel, la suspension d'une procédure qui n'est pas du ressort du Grand Conseil pourrait ouvrir la porte à des abus qui doivent absolument être évités. Le parlement pourrait sinon se muer en une caisse de résonance des procédures administratives, pour en perdre sa vue d'ensemble et son rôle de législatif.

Il faut néanmoins avouer que les questions suscitées par l'implantation d'un grand pôle économique à la Tène sont nombreuses. Est-il vraiment opportun de construire sur des terres qui sont considérées comme étant parmi les plus productives du canton, alors que nous traversons une période où l'approvisionnement alimentaire ne va plus de soi ? Plusieurs pays pas si lointains, dont la Serbie, la Hongrie et la Roumanie, ont cessé leurs exportations céréalières peu après le dépôt de cette recommandation. N'y aurait-il pas eu d'autres terrains suffisamment grands, par exemple dans les Montagnes neuchâteloises ? Quels genres d'entreprises va accueillir ce pôle économique ? Et surtout, a-t-on vraiment tout fait pour éviter un gaspillage des sols ? Que ce soit en réhabilitant les friches industrielles, comme suggéré dans la recommandation, ou en imposant une forte densification des futures zones industrielles.

Vous l'aurez compris, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste est emprunté face au texte actuel de la recommandation. Nous ne pensons pas que de simplement bloquer toute avancée sur ce dossier pendant 5 ans soit bénéfique au dynamisme de notre canton. Nous sommes toutefois convaincus que le projet dont nous débattons aujourd'hui est d'une telle importance stratégique et politique qu'il est nécessaire que le parlement puisse en débattre.

Afin d'éviter que notre autorité ne se transforme en service d'aménagement du territoire, et qu'au contraire, elle puisse débattre des questions de stratégie en toute connaissance de cause, nous proposons d'amender la recommandation pour que les travaux ne débutent pas avant que le Grand Conseil n'ait reçu un rapport complet répondant à toutes ses questions. Vous noterez que l'amendement a été légèrement modifié après des échanges notamment avec le groupe VertPop, qui a proposé des compléments pertinents quant au champ du rapport demandé.

Peut-être que ce dernier nous rassurera sur la pertinence du projet actuel, ou peut-être attisera-t-il les oppositions. Dans tous les cas, il nous permettra d'assurer le rôle démocratique qui est le nôtre : débattre publiquement de la pertinence de choix politiques. Et tout débat constructif et transparent doit se baser sur des données objectives, précises et étoffées. Données dont nous ne disposons pas à ce jour, et qui ne manqueront pas de nous parvenir dans le rapport demandé par notre amendement.

Le groupe socialiste acceptera donc très majoritairement cette recommandation, uniquement dans sa version amendée. » •

L'amendement est accepté par 85 voix contre 7.



Nouvelles du Grand Conseil

La recommandation amendée est acceptée par 58 voix contre 32.

Crédits supplémentaires 2022 ([22.022ce](#) et [22.022com](#))

Des crédits qui révèlent un système qui nous échappe

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a examiné en détail le contenu du présent crédit supplémentaire. Les travaux en commission des finances ont permis de répondre aux questions de détail.

Comme cela a été exprimé par le rapporteur de la commission, le crédit supplémentaire pour lequel nous devons aujourd'hui statuer est essentiellement en raison de contraintes imposées aux cantons par la LAMal. Une LAMal qui met sous pression les cantons par l'augmentation des coûts de la santé.

Le système LaMal, voulu par la majorité bourgeoise des chambres fédérales, se rapproche de plus en plus de la saturation. Le système ne permet pas, en effet, de contenir les coûts et par son organisation ce sont les cantons par ses établissements médicaux et leur personnel, et les habitantes et habitants qui en font les frais. D'un côté, les cantons qui n'ont autre choix que de prendre en charge les coûts provoqués par le système et de l'autre des assuré-es qui année après années n'ont d'autre choix que de se ramasser de plein fouet les augmentations de primes. La preuve encore aujourd'hui avec l'annonce des primes 2023 ! 9,5% d'augmentation des primes pour le canton de Neuchâtel.

Et dans tout système, s'il y a des perdantes et des perdants, il y a des gagnants. Et là on sait très bien que ce sont les caisses-maladie qui en font les bénéficiaires. Nous sommes toutefois un peu surpris des propos des rapporteurs de droite sur cette demande de crédit. Non pas que nous ne sommes pas d'accord sur le fond puisque, comme je le disais, nous n'avons pas de réelles marges de manœuvre, mais ce qui est surprenant, c'est qu'il n'y a aucune réelle critique sur le modèle actuel de leur part. Ils prennent acte.

Alors oui, ce modèle dépend de décisions fédérales, mais elles impactent bel et bien les cantons et ses habitantes et habitants, raison pour laquelle nous attendons à un peu plus de remise en question de la part des groupes de droite. Quitte à ce qu'ils osent déjuger leur majorité sous la coupole.

Mais allez savoir, peut-être que les liens d'intérêts qui sévissent dans les groupes parlementaires de droite au Palais se retrouvent aussi dans notre hémicycle ?



Nouvelles du Grand Conseil

Ce qui conduit aussi notre groupe à se soucier de la situation, qui traduit une vision de la santé qui conduit à une marchandisation pure et simple de la santé. Et une telle politique ne peut se mener qu'au détriment des patientes et patients et, plus généralement, des assuré·es, qui se sentent trop souvent abandonnés par les parlements face à l'appétit insatiable des assurances dont ils sont les clientes et clients captifs.

Le groupe socialiste acceptera donc la demande de crédits qui lui est proposée, tout en s'inquiétant de l'impact négatif du système LAMal sur les finances de notre canton et sur le moral de la population.

Je vous remercie. » •

Le projet de décret est adopté par 84 voix contre 1.

Intégration interculturelle et rapport CICM ([22.031ce](#) et [Annexe](#))

Un rapport témoin d'une grande attention

La députée Marinette Matthey a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a lu avec intérêt le rapport concernant la *politique d'intégration interculturelle et de promotion de la diversité accompagnant le rapport quadriennal de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle* (CICM).

Ce rapport du Conseil d'État vise deux objectifs : premièrement prendre acte du rapport de la CICM concernant la législature précédente, et commenter les recommandations de la Communauté pour la législature 2022-2025 ; deuxièmement, profiter de cette occasion pour exprimer la ligne de force du Conseil d'État concernant l'inclusion, qui devrait être au fondement de l'organisation sociétale du canton de Neuchâtel. Cette thématique est au centre des *Assises de la cohésion sociale* lancées ce printemps par Florence Nater, cheffe du département de l'emploi et de la cohésion sociale.

Le groupe tient à souligner la richesse informationnelle du rapport et de son annexe (le rapport de la CICM). Deux choses peuvent être soulignées.

Première chose, tant dans le rapport de la CICM que dans celui du Conseil d'État, on constate une très grande fierté du Canton face à sa tradition d'ouverture et de prise en charge de la diversité, et ce depuis plus de 30 ans. Mais cette estime de soi est proclamée à de si nombreuses reprises qu'un esprit méfiant pourrait commencer à se poser des questions : est-ce que cette répétition louangeuse ne cache pas quelque chose ? Par exemple la persistance de certains faits sur lesquels, il est vrai, il n'est pas aisé d'agir.



Nouvelles du Grand Conseil

L'enquête faite par le Forum suisse des migrations de l'UNINE, à la demande du Conseil d'État, brosse le panorama de la diversité au sein du personnel de l'administration du Canton. Elle conclut à son exemplarité en la matière, mais on constate cependant dans les chiffres qui sont produits que les employés étrangers ou d'origine étrangères viennent avant tout des pays européens « blancs », ce qui peut accentuer le sentiment de discrimination des « minorités visibles », c'est-à-dire des personnes qui ont la peau noire.

Deuxième chose que le groupe PS relève à la lecture du rapport : on entend peu la voix des personnes concernées. On parle des migrants, de la nécessité de les intégrer dans la société, de les faire entrer dans le premier marché de l'emploi, de les accompagner dans leurs tâches parentales, de leur faire apprendre la langue locale... on parle d'elles et d'eux, mais on ne les entend guère parler. Les recommandations de la CICM font davantage entendre les voix des personnes concernées par une expérience de la migration, mais souvent de manière implicite. Ainsi, la question de savoir si la police neuchâteloise doit être (ré)intégrée dans la CICM se pose, mais on ne sait pas pourquoi elle se pose. Il faut aller lire le rapport du Conseil d'État sur la prévention des violences policières (22.024) pour comprendre que les personnes noires se sentent souvent davantage contrôlées, et que ce fait n'est pas nié par la police neuchâteloise, mais simplement expliqué et justifié.

En conclusion, si la richesse de la diversité culturelle est proclamée à de nombreuses reprises, ce sont surtout les problèmes, voire les conflits qu'elle peut engendrer, qui sont en filigrane au cœur de ce rapport d'information. Une bonne raison de multiplier les lieux et les instances de médiation, où l'on peut négocier les conflits, expliquer son point de vue et entendre celui des autres, où l'on peut envisager à plusieurs des solutions pour régler les problèmes.

Le groupe PS remercie toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction du rapport du Conseil d'État et de celui de la Communauté pour l'intégration de la cohésion multiculturelle. Les deux rapports manifestent, effectivement, que le canton de Neuchâtel se soucie de la cohésion de sa population. » •

Matériel de vote des électeurs-trices protégé-e-s par une curatelle ([22.125com](#))

Pour l'égalité de traitement dans l'application des droits des citoyen·nes

Le député Antoine de Montmollin a relayé les arguments socialistes.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le droit de vote est l'un des droits les plus fondamentaux. C'est pourquoi nous discutons de manière régulière au sein de cet hémicycle et en particulier au cours de la législature passée de son possible élargissement ou encore du mode électoral selon lequel celui-ci peut être



Nouvelles du Grand Conseil

exprimé. Quelles que soient nos positions sur ces questions, nous sommes toutes et tous, j'en suis sûr, profondément attachés au principe de l'universalité du droit de vote et à l'égalité des citoyennes et des citoyens dans l'exercice de ce droit.

Comme vous vous en rappelez peut-être, nous avons traité il y a une année au sein de cet hémicycle un rapport de la commission des pétitions et des grâces qui portaient précisément du thème de l'accès au matériel de vote pour les personnes protégées par une mesure de protection de l'adulte de type curatelle. Un citoyen neuchâtelois exprimait son agacement de ne pas recevoir son matériel de vote, alors qu'il bénéficiait pleinement de ce droit d'un point de vue légal. Avant le passage au Grand Conseil, cette situation particulière avait été résolue, si l'on en croît le rapport de la commission.

Cependant, il nous est apparu par la suite au groupe socialiste que ce problème n'était pas un cas isolé. En effet, en matière de transmission du matériel de vote pour les personnes protégées par une curatelle, il existe une certaine disparité de pratiques. Il n'est pas garanti que les personnes sous curatelle reçoivent directement le matériel de vote, qui doit selon les cas leur être transmis par leur curateur alors que celui-ci est bien souvent chargé uniquement de la gestion financière. La difficulté d'accès au vote pour les citoyens en EMS a d'ailleurs été thématifiée il y a quelques semaines par certains médias romands sur la base d'une étude de la Haute école de travail social de Genève.

Le groupe socialiste est convaincu que le matériel de vote doit arriver directement à l'adresse de toutes les citoyennes et tous les citoyens neuchâtelois. Il s'agit là bien sûr d'une question pratique afin que chacun puisse exercer son droit de vote, mais il est plus fondamentalement question d'égalité de traitement pour l'ensemble de la population. De plus, le droit de vote est un puissant vecteur d'inclusion et d'émancipation et son accès doit être garanti à toutes les citoyennes et tous les citoyens dans les mêmes conditions.

C'est pour ces raisons que le groupe socialiste a proposé le projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui. Il s'agit en réalité de clarifier le cadre légal pour que les pratiques soient uniformes et cohérentes et en ce sens la reformulation proposée par la commission législative nous convient parfaitement.

Nous vous invitons ainsi à accepter le rapport de commission qui permettra de renforcer l'assise du droit de vote dans notre Canton, en attendant, qui sait, de possibles élargissement, notamment dans le cadre du traitement de la motion 20.207 concernant le droit de vote des personnes sous curatelle de portée générale.

Merci ! » •

Le projet de loi est adopté par 93 voix sans opposition.



Postulat Anne Bramaud du Boucheron : Mesurer les coûts environnementaux et pouvoir choisir la sobriété numérique ([22.158](#))

Un Canton exemplaire et cohérent avec ses objectifs

La députée Anne Bramaud du Boucheron a défendu le postulat.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs cher·es collègues,
Mesdames, Messieurs les Conseillers d'État,

En 2019, le numérique aurait compté entre 15 et 34 milliards d'équipements terminaux répartis entre 4,4 milliards d'utilisateurs dans le monde, soit entre 3 et 8 par personne en moyenne. En 2019, le numérique aurait consommé 10 à 15 % de l'électricité mondiale. La croissance de nos systèmes numériques est exponentielle : +9% d'énergie consommée par an !

Ce postulat a été déposé en avril au moment de la livraison du plan climat. Si je remercie le Conseil d'État du travail conséquent effectué à travers cette feuille de route, je n'en suis pas moins restée étonnée. Étonnée de ne pas trouver mention du numérique dans le plan climat : ni impact, ni limites...malgré un cadre légal annonçant « une réduction des émissions de gaz à effet de serre de -40% en 2025 ». Et un objectif clair : « Pour atteindre une société à 2000 watts, le canton devra réduire d'environ 60% sa consommation totale. » Étonnée d'entendre d'un côté une intention de prendre soin du climat et en même temps de soutenir l'intensification de la digitalisation. ...Et de l'absence d'éléments permettant de comprendre comment se fera l'arbitrage.

En avril j'en étais à de l'étonnement. Nous sommes en septembre, après un été chaud, torride, en pleine craintes d'irrégularité d'approvisionnement électrique. Nous vivons dans un monde fini et chacune de nos activités réclame de l'énergie. Y compris celle d'envoyer, traiter ou stocker une information ; et bien sûr celle de produire les équipements qui le permettent. Le numérique est certainement à la fois outil et défi pour la transition carbone. Opportunités et risques se côtoient : Il est donc de notre responsabilité de choisir les directions à donner à nos usages et infrastructures numériques : « la bonne consommation ».

Ce postulat est une demande d'étude pour que nos choix politiques s'appuient sur des éléments probants : de consommation électrique mais également d'empreinte carbone ou coût environnemental. Il est temps que nous nous dotions de moyens accessibles pour mesurer cela. En visant des réponses à :

- Comment définir concrètement ce qui est essentiel ?
- Que faudrait-il moins consommer exactement ?
- Et dans quelles proportions ?



Il est temps que nous soyons conscients de la soutenabilité des choix que nous posons aujourd'hui pour les années à venir... et de la distance qui nous sépare de la vision « société à 2000 watts ». Je vous invite à soutenir, à l'image du Conseil d'État, le groupe socialiste dans ses préoccupations environnementales et démocratiques. » •

La députée Katia della Pietra a ensuite présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Si je « like » maintenant une publication de ma voisine, le petit pouce va entamer un long voyage, transiter par un data center situé à l'autre bout du monde avant de revenir et de s'afficher sur le smartphone de la personne concernée. Un voyage invisible et pourtant bien matériel en termes d'infrastructures, de consommation de terres rares, d'électricité et de gaz à effet de serre.

Un impact environnemental trop souvent occulté tant il est difficile de le quantifier au vu de la progression technologique continue, de l'augmentation de l'efficacité, de l'évolution des modes de consommation. Il est pourtant nécessaire de le mesurer. En effet, on lui attribue des émissions à hauteur de celles de l'aviation.

Majoritairement balbutiante dans notre société, nous demandons aussi la mise en place de bonnes pratiques de consommation par nos administrations. Pour que les particuliers et les entreprises se saisissent de ces mesures, l'exemplarité de l'État est fondamentale dans l'application de gestes simples du quotidien, comme

- Réduire le streaming : la diffusion de vidéos en streaming est à l'origine de 75 % de la circulation de données dans le monde et implique généralement plusieurs centres de données. Le téléchargement est nettement moins gourmand en énergie ;
- Utiliser les appareils plus longtemps ;
- Vider régulièrement la boîte de réception ;
- Réfléchir au stockage des données et s'assurer que ledit stockage est alimenté par des énergies renouvelables ;
- Utiliser des réseaux Wi-Fi plutôt que des réseaux mobiles.

L'État doit être moteur dans ces démarches de mesures et l'application de la sobriété numérique. Le groupe socialiste soutiendra ce postulat et demande que cette thématique soit traitée par la commission énergie et climat. » •

*L'amendement est accepté par 87 voix sans opposition.
Le postulat est accepté par 87 voix contre 1.*



Recommandation de députés interpartis : Panneaux solaires – Passons la vitesse supérieure ([22.147, Amendement du groupe socialiste, du 27 avril 2022](#) & [Amendement du groupe VertPOP, du 22 mai 2022](#))

Une requête qui souhaite soulever un problème là où de nombreuses solutions ont déjà été trouvées

Le député Hugo Clémence a présenté la position socialiste.

« Madame la Présidente

Mesdames, Messieurs,

Chères et Chers collègues,

L'idée de cette recommandation, au fond, revient à dire : pourquoi se soucier du passé, lorsque l'avenir ne nous est pas garanti ? Et de ce point de vue, ce texte pose, il est vrai, une question fondamentale. Comment trouver un point d'équilibre, une conciliation entre deux héritages. Celui que nous recevons, patrimonial, et celui que nous voulons transmettre, environnemental. Par conséquent, nous vous savons gré d'avoir porté ce débat au sein de notre parlement. Néanmoins, nous estimons que telle que rédigée par vos soins, cette recommandation ne saurait emporter notre complète adhésion. En cause : l'allusion explicite de l'inscription UNESCO comme rempart à la pose de panneaux photovoltaïques dans les Montagnes neuchâteloises, et la volonté de rayer sans ménagements maints et maints efforts fournis par les autorités de ces villes d'hier et d'aujourd'hui, qui ont œuvré pour la reconnaissance internationale de cette région comme étant d'importance historique et esthétique particulière. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons l'amendement déposé par le groupe vert-POP.

Nous pensons qu'en l'état, les travaux et les réflexions menés par les villes et les services compétents apportent des réponses et des solutions qui permettent d'harmoniser tant la préservation du patrimoine bâti que la transition énergétique. Dit autrement, l'un n'empêche pas l'autre. Et à ce stade il convient d'ailleurs de rappeler que la Confédération elle-même, par la voix de l'Office fédéral de la culture, indique que : « Les monuments historiques ne représentent pas une entrave à la transition énergétique. En Suisse, seuls 5 % de l'ensemble du parc immobilier, soit 90 000 bâtiments, sont considérés comme des objets à protéger. (...) Un monument historique peut lui aussi faire l'objet d'un assainissement énergétique. Néanmoins, une connaissance approfondie du bâtiment est absolument indispensable en raison de son caractère unique. L'assainissement demande des examens ciblés et des mesures individuelles spécifiques sur la base d'un concept général ».

En l'occurrence, c'est précisément le travail entrepris par les villes des Montagnes neuchâteloises. En effet, alors que la vieille Ville de Berne, inscrite au patrimoine de l'UNESCO,



Nouvelles du Grand Conseil

le vignoble en terrasse du Lavaux, la Gruyère, ou même, plus près de nous, la vieille ville de Neuchâtel, interdisent purement et simplement la pose de panneaux photovoltaïques, les communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle offrent à tous citoyens la possibilité d'assainir un bâtiment, fut-il patrimonial, et ce, moyennant le respect de quelques directives précises, révisées en 2021 en raison d'une hausse des demandes. Ces directives indiquent, par exemple, que les verres des panneaux doivent être antireflets, que ces mêmes panneaux ne doivent couvrir jusqu'au 60% de la surface du toit, ou encore que les panneaux doivent être intégrés dans la toiture...pour ne prendre que trois des quelques directives imposées.

Pour le groupe socialiste, il semble donc que les visées finales que nous inspire cette recommandation sont d'ores et déjà atteintes, mais que ce serait contre-productif d'accéder aux requêtes telles que précisément rédigées. Ou alors, il conviendrait de pousser la réflexion encore plus loin, et envisager la pose de panneaux solaires sur l'ensemble du patrimoine bâti cantonal, telle que la vieille ville de Neuchâtel, ou encore sur la magnifique collégiale qui vient d'être rénovée. Pourquoi pas !

Néanmoins, nous pensons qu'il est, à cette étape, plus judicieux d'étudier les pistes permettant à la population de connaître davantage ses droits en matière de transition énergétique, de développer les soutiens financiers, logistiques et administratifs permettant l'encouragement des énergies renouvelables, et de promouvoir l'étude et le recensement attentif et précis des nombreux autres bâtiments d'ores et déjà à même d'accueillir des panneaux photovoltaïques, les grands bâtiments à toits plats par exemple, avant d'envisager viser spécifiquement le patrimoine UNESCO qui, une fois encore, n'est en soit pas un obstacle insurmontable à la mise en place d'énergie renouvelable (que nous appelons de nos vœux !). C'est, au fond, le travail qui est d'ores et déjà entrepris par les autorités communales, et que nous souhaitons promouvoir et soutenir par cette recommandation amendée, que nous vous appelons à soutenir.

Merci. » •

L'amendement du groupe socialiste est retiré en plénum par ses auteurs.

L'amendement du groupe VertPOP est accepté par 55 voix contre 23.

La recommandation amendée est acceptée par 79 voix contre 8.

Motion du groupe UDC : Pour la suppression de l'impôt sur les successions ([22.151](#))

Non à la disparition d'un levier déterminant pour améliorer l'égalité des chances

La députée Corine Bolay Mercier a présenté la position socialiste.

« Madame la Présidente,



Nouvelles du Grand Conseil

Chères et chers collègues,

Non !

C'est un non décidé du groupe socialiste à la motion de l'UDC !

Rien d'étonnant, puisque nous avons déposé un postulat en août 2020 demandant d'étudier la possibilité de remplacer une partie de l'impôt sur le revenu par une hausse de l'impôt sur les successions et donations d'une certaine importance. Postulat qui avait été refusé par le Grand Conseil.

Depuis 1990, en Suisse comme ailleurs, l'impôt sur les successions n'a eu de cesse de baisser. Et cela constitue à notre avis un non-sens. Pourquoi ? Pour notre groupe, l'héritage matériel renforce les inégalités entre personnes. Ces transmissions induisent des concentrations de richesses aux mains de quelques personnes. Selon une information parue hier sur le site de la RTS, les successions sont estimées à 88 milliards pour cette année, alors qu'en 1999, le montant des successions était évalué à 36 milliards en Suisse. Il est je pense aussi nécessaire de rappeler que deux contribuables neuchâtelois sur trois disposent d'une fortune imposable inférieure ou égale à CHF 50'000.- L'instauration d'un impôt sur les successions permet pour le groupe socialiste de réduire les privilèges de naissances et de diminuer la concentration des richesses. Il constitue ainsi un levier important pour améliorer l'égalité des chances.

D'autre part, cet impôt n'a rien de confiscatoire entre descendants directs.

Enfin, d'un point de vue purement économique, l'impôt sur les successions a du sens, car à l'inverse d'autres impôts directs, cet impôt n'entrave pas ou peu les incitations à travailler et à investir. Quelle personne se pose la question, lorsqu'elle en pleine activité de travail durant sa vie, s'il ne faudrait pas moins travailler, voire pas travailler, pour ne pas laisser une trop grande partie au fisc lors de sa succession ? Sincèrement...

L'idée aussi que des personnes aisées partiraient du canton si nous maintenons cet impôt n'est de loin pas vérifiée et nous paraît plutôt relever du dogme libéral.

Ainsi la concentration de richesses, qui caractérise nos sociétés occidentales depuis les années 1980, est aussi une réalité chez nous et l'impôt sur les successions n'a donc rien de choquant. Au contraire ! Le groupe socialiste vous invite donc à ne pas suivre cette proposition, puisqu'elle péjore également les revenus de notre canton, qui est confronté à des réels défis, sociaux, de formation, énergétiques. Attaquons-nous aux réels problèmes et non aux soucis de quelques privilégié-es !

Merci de votre attention ! » •

La motion est refusée par 67 voix contre 14.

Recommandation des groupes socialiste et VertPOP : Recyclage des briques à boisson : c'est le moment d'agir ! ([22.164](#))



Tout le monde est prêt : pourquoi attendre ?

La députée Fabienne Robert-Nicoud a présenté la position socialiste.

« Merci Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les député·es,

Les briques à boissons se recyclent depuis 1992 ! Rendez-vous compte, 30 ans ! 30 ans que nos voisins français et allemands notamment trient et recyclent les briques à boissons, recyclent le carton, ingrédient majoritaire des briques, et réutilisent plastique et aluminium sous forme de PolyAl ou de pellets de chauffage. Et pourtant, le Conseil d'État nous répond que le projet pilote neuchâtelois a été abandonné suite aux difficultés techniques et logistiques.

Face aux 700 millions de briques à boissons qui se vendent chaque année en Suisse ; face aux 20'000 tonnes de déchets qui pourraient être valorisés ; le groupe socialiste, rejoint par le groupe VertPOP, demande au Conseil d'État d'agir maintenant.

Nous ne pouvons plus attendre sous couvert de difficultés. Les études nous disent prêts, les consommatrices et consommateur sont prêts, plusieurs villes suisses s'y mettent et le climat est plus que jamais un sujet d'actualité. Il est temps de donner un message clair et de s'engager.

Nous vous demandons d'accepter cette recommandation et d'inviter le Conseil d'État à mettre enfin en place un système généralisé de recyclage des briques à boissons. » •

La recommandation est acceptée non combattue.

Motion du groupe UDC : Davantage de déductions pour lutter contre l'inflation ([22.165](#))

Une proposition qui non seulement rate sa cible mais ne saurait répondre à temps aux problèmes qu'elle souhaite traiter

Le député Romain Dubois a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Lutter contre les effets de l'inflation. Quel parti n'en fait pas sa priorité actuellement ? Les véritables questions restent toutefois de savoir comment doivent s'articuler les aides de l'État et quel public devrait être prioritaire.



Nouvelles du Grand Conseil

Pour le parti socialiste, il est logique d'aider les personnes qui en ont besoin. Celles et ceux que l'inflation touche durement dans leur quotidien, dans la réalisation de leurs besoins de base. Ce sont les classes moyennes et plus précarisées. Or les solutions d'aide pour ces publics spécifiques sont légion et nous les avons défendues dans toute la Suisse :

- Tout d'abord, bien sûr, une augmentation des salaires, qui doit impérativement compenser l'inflation ;
- Un plafond pour les charges dans les loyers d'habitation ;
- Mais également des mesures urgentes qui peuvent prendre la forme de chèques consommation, de réduction des prix des transports publics et, surtout, au vu de l'augmentation massive annoncée des primes-maladie : un renforcement, du niveau des subsides.

Ces mesures seraient directement ciblées vers celles et ceux qui en ont besoin et éviteraient ainsi de gaspiller l'argent public, au moment-même où nous discutons de réduire voire supprimer totalement certains impôts.

Quant à la proposition UDC, si nous saluons sa volonté d'aider, je cite, « les classes moyennes et plus défavorisées », force est de constater que leur solution passe à côté de l'objectif. D'abord, la hausse de déduction fiscale proposée exclut toute une partie de ces classes de la population. Pour bénéficier RÉELLEMENT d'une augmentation des déductions kilométriques, il faut remplir deux critères :

- Premièrement, utiliser une voiture.
- Deuxièmement, utiliser BEAUCOUP sa voiture.

Sans même parler de l'impact environnemental de cette motion, force est de constater qu'elle créerait une sorte d'entonnoir interdisant l'accès à ces aides à toute une partie de la population, qui en aurait pourtant besoin.

A l'inverse, on assisterait à une véritable politique de l'arrosoir en direction de personnes qui n'en ont pas besoin. On le sait, mais il faut le rappeler, les déductions fiscales sont un outil en faveur des plus aisés. La même déduction fiscale offrira une réduction de l'impôt beaucoup plus forte pour les personnes avec de très hauts revenus que pour la classe moyenne. En d'autres termes, si le Canton investit un certain montant pour lutter contre l'inflation, la motion de l'UDC reviendrait à dépenser la plus grande partie de ce montant pour les plus hauts revenus de notre Canton. Ce qui semble contraire à ce qu'elle souhaite.

Ajoutons enfin à cela que les effets de cette proposition arriveraient probablement bien après la fin de la crise actuelle : deux ans pour traiter la motion, un rapport avec un projet de loi qui doit passer en commission, le vote en plénum et le délai référendaire et même après l'entrée en vigueur, l'aide ne serait pas immédiate, étant de nature fiscale.



Nouvelles du Grand Conseil

En bref, on nous propose une aide qui arroserait les plus hauts revenus qui prennent beaucoup la voiture, et négligerait les classes moyennes et plus précaires, tout ceci avec des effets tardifs.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste se réjouit de savoir que l'UDC veut trouver des solutions urgentes face à l'inflation, il se montre même ouvert à discuter d'une solution pertinente pour les publics qui en ont besoin. Mais il refusera cette motion qui prend la forme d'un mirage pour les classes moyennes. » •

La motion est refusée par 78 voix contre 7.

Motion du groupe UDC : La sécurité alimentaire avant tout ! ([22.166](#))

Pour ne pas céder à une absurde nostalgie du plan Wahlen

La députée Fabienne Robert-Nicoud a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les député-es.

Le groupe socialiste est convaincu par la question de la sécurité alimentaire, et pourtant nous nous opposons à la motion.

Pour le groupe socialiste, la souveraineté alimentaire repose sur trois piliers : l'écologie, le social et le local. Or la motion du groupe UDC semble anachronique tant elle ressemble à un nouveau plan Wahlen. Plan Wahlen qui date des années 1940, rappelons-le. Aujourd'hui, il est temps de changer de paradigme et de mettre sur pied une production alimentaire respectueuse de la terre, dans tous les sens du terme, au lieu de revenir à une politique qui nous a menés dans l'impasse.

Enfin, comme le Conseil d'État et mes préopinants l'ont rappelé, il n'est pas réaliste d'assurer la sécurité alimentaire au niveau cantonal uniquement, car cela empiète sur de nombreuses prérogatives fédérales.

Pour toutes ces raisons, bien que soucieux de la souveraineté alimentaire, le groupe socialiste vous invite à refuser la motion.

Merci. » •

La motion est refusée par 82 voix contre 8.



Nouvelles du Grand Conseil

Postulat des groupes VertPOP et socialiste : Quelle politique en matière de santé sexuelle dans le canton de Neuchâtel ? ([22.170](#))

Une réponse qui nous conforte dans la nécessité d'améliorer la situation

La députée Garance La Fata a rapporté la position socialiste développée par la députée Anne-Françoise Loup.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Je vais lire le texte de ma collègue Anne-Françoise Loup.

La réponse du Conseil d'État au postulat 22.170 est tout à fait de nature à questionner bien davantage ! Le Conseil d'État se réfugie derrière sa compétence, alors que les groupes VertPOP et socialiste demandent justement de la transparence et de l'information bien légitime sur la vision et les moyens dédiés à la santé sexuelle. La réponse n'est donc pas du tout satisfaisante.

En effet, la santé sexuelle est certes un sujet qui touche à l'intime mais son atteinte peut conduire à de grandes difficultés, physiques, psychiques, relationnelles, financières..., pour toutes les personnes concernées, et nous sommes tous concernés par la santé sexuelle : hommes, femmes, jeunes ou moins jeunes, publics LGBTIQ+...

Nous relevons un paradoxe dans les dossiers portés devant notre autorité par le Conseil d'État :

- Alors que la prévention de la violence domestique, notamment, fait l'objet d'un soutien humain et financier du Conseil d'État soutenu en cela par le Grand Conseil, la thématique de la violence sexuelle qui fait justement souvent partie de ces violences domestiques, elle, ne pourrait pas être traitée au Grand Conseil.
- À l'école, des moyens sont donnés pour l'éducation numérique, or c'est aussi par les supports numériques que la violence sexuelle s'opère. Le jeune public doit pouvoir être sensibilisé et accompagné pour se protéger dès l'école obligatoire. Mais la vision ne peut être présentée à notre autorité.

Un rapport présentant justement la vision du Conseil d'État en la matière, et dont nous apprenons qu'elle serait en plus aboutie maintenant, viendrait surcharger le service compétent. Puisque des réflexions ont été menées entre le service cantonal de santé publique et les services ou partenaires compétents et qu'un consensus a peut-être été trouvé, alors il est aisé d'en présenter la teneur à notre autorité.

Pour cette raison notamment, il n'est pas possible pour le Parti Socialiste de renoncer à sa demande d'un rapport présentant un état des lieux complet, des prestations, des options



Nouvelles du Grand Conseil

envisagées, de leur financement, mais surtout présentant la politique visée par le Conseil d'État en matière de santé sexuelle pour l'ensemble de la population du canton.

Par ailleurs, il nous semble que nous devons relever que le type de réponse qui nous est adressé par le Conseil d'État serait bien inacceptable de la part de bien d'autres services publics : Un médecin, une infirmière pourrait-elle vous dire : j'ai déjà 12 patients alors je ne peux pas m'occuper du 13^{ème} ! Ou d'un enseignant : j'ai déjà 22 élèves donc je refuse le 23^{ème} ?

J'invite donc le Grand Conseil à soutenir la demande de transparence sur la vision du Conseil d'État en matière de santé sexuelle. Donc à soutenir la demande de rapport. Merci. » •

Le postulat est accepté par 46 voix contre 38.

Postulat de la commission législative : Attractivité des postes à l'exécutif cantonal de Neuchâtel ? ([22.171](#))

Une réflexion doit être menée (en dépit de la motivation des premiers concernés)

La députée Corine Bolay-Mercier a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste soutient le postulat de la commission législative dans sa très grande majorité.

Le groupe socialiste est convaincu qu'il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité à la fonction de Conseiller-ère d'État. La charge de travail est énorme, nous le savons toutes et tous. La pression est énorme, nous le savons toutes et tous. La journée de travail longue, avec de nombreuses représentations et séances de parti, de groupes.... Bref, un poste exigeant, qui pour de nombreuses personnes est difficile à concilier avec une vie de famille par exemple. D'autre part, un nouveau rapport au travail se dessine aujourd'hui, particulièrement pour la jeune génération, avec des nouvelles priorités comme la quête de sens et l'autonomie.

Il est donc nécessaire de questionner aujourd'hui le poste de Conseillère, Conseiller d'État. Le postulat propose ainsi plus de délégation. Mais d'autres questions de fond peuvent être abordées. Cette fonction est-elle compatible avec un travail à temps partiel ? Un poste de travail partagé, est-ce envisageable, et si non pourquoi ? Une logique moins verticale dans les prises de décision, est-ce possible ?

Bref, nous remercions le Conseil d'État de faire preuve de créativité dans les pistes de ses réponses au postulat pour assurer leur fonction d'exécutif dans la continuité. » •



Nouvelles du Grand Conseil

Le postulat est accepté par 54 voix contre 38.

Projet de résolution du groupe UDC : Renforçons nos capacités de production ! (22.176)

Une résolution passéiste

La députée Sarah Fuchs-Rota a relayé la position socialiste développée par Marinette Matthey.

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de résolution du groupe UDC intitulée « Renforçons nos capacités de production » a pour but de tenter de faire agir le Conseil fédéral pour que celui-ci remette en débat au parlement l'Ordonnance fédérale qui promeut la biodiversité. Cette ordonnance demande aux cultivateurs de laisser une petite part des terres assolées en jachère (3,5% des terres assolées, soit 10'000 hectares). L'UDC n'en a jamais voulu, elle la combat par tous les moyens.

L'anxiété engendrée (ou le prétexte fourni) par la guerre en Ukraine motive aujourd'hui ce projet de résolution, qui cherche à revenir à une agriculture du siècle passé, pas assez respectueuse de l'environnement et notamment des sols.

Le groupe PS est cependant sensible à la question de l'autosuffisance alimentaire de la Suisse, mais note qu'on peut s'en rapprocher par un changement de comportement alimentaire. Il faudrait notamment manger beaucoup moins de viande, et donc diminuer la culture des plantes fourragères qui représentent 50% de la production aujourd'hui en Suisse, au profit de végétaux (céréales, légumes) que les humains peuvent manger directement. Il faut aussi éviter le gaspillage alimentaire et consommer des aliments locaux et de saison.

Toutes ces choses peuvent se faire sans retourner dans le passé, avec les agriculteurices qui pensent que la planète a un avenir, et iels sont nombreuses, heureusement.

Le groupe PS rejettera à l'unanimité le projet de résolution. » •

Le projet de résolution est refusé par 69 voix contre 15 et 10 abstentions.

Postulat du groupe UDC : Agrovoltaïque : éviter le sacrifice de terres cultivables en privilégiant des alternatives (22.179 & Amendement du Conseil d'État du 6 juillet 2022 (22.166))

Une intention partagée



La députée Fabienne Robert-Nicoud a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les député-es,

Le groupe socialiste partage la préoccupation du groupe UDC et même sa proposition, bien que ce soit pour des raisons différentes. La pose d'installations photovoltaïques à même les champs est en effet inadaptée et inutile. Et ce d'autant plus que de nombreux toits de bâtiments ou de serres, dans le domaine agricole, offrent une possibilité de production d'énergie solaire. Néanmoins à titre privé, je remercie mon préopinant Vert libéral le Centre pour ses éclairages et je me réjouis du traitement de la motion qui vient de nous parvenir.

Toutefois, la formulation du postulat laisse planer un doute sur les terrains qui feront l'objet de ce postulat, au-delà des terres cultivables clairement nommées. D'autres terrains libres nécessiteraient une utilisation plus efficiente d'un point de vue énergétique, comme c'est le cas des terrains vagues hors zone agricole par exemple. Le groupe socialiste estime, pour cette raison, que l'amendement du Conseil d'État est un ajout bienvenu à la proposition. Et qu'il est nécessaire.

Nous accepterons donc le postulat si celui-ci est amendé. Dans le cas contraire, une majorité refusera le postulat. » •

L'amendement est accepté par 89 voix sans opposition.

Le postulat est refusé par 45 voix contre 36.

Motion du groupe UDC : Pour une réduction des coûts des documents officiels sur le Guichet unique ([22.180](#))

Une demande qui fait fi d'une étude en cours

La députée Josiane Jemmely a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste s'est penché sur la motion 22.180 du groupe UDC intitulée : « Pour une réduction des coûts des documents officiels sur le guichet unique »

Si notre groupe comprend parfaitement la préoccupation exprimée dans cet objet, puis qu'il a été précurseur à manifester cette réflexion lorsqu'il a déposé en 2018 le postulat 18.125 qui demandait de « favoriser le Guichet unique par un bonus financier » lequel allait dans le même



Nouvelles du Grand Conseil

sens tout en créant encore plus de nouvelles possibilités. Il rappelle cependant que ledit objet est actuellement en cours d'étude et que sans avoir pris connaissance de la réponse du gouvernement prévu dans son schéma directeur informatique à venir, notre groupe ne peut pas en l'état soutenir la motion de l'UDC.

De plus, par souci d'équité de traitement envers les personnes qui n'ont pas accès au guichet unique, le groupe socialiste, à l'unanimité s'abstiendra. » •

La motion est refusée par 42 voix contre 29.

Recommandation des groupes socialiste et VertPOP et de député-e-s Vert'Libéraux et du Centre : Renforçons le pouvoir d'achat – Des subsides plus importants et distribués plus largement ([22.222](#))

Une action rapide, nécessaire et ciblée, pour renforcer le pouvoir d'achat

Le député Romain Dubois a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Lors de la pandémie, les autorités ont eu raison de soutenir l'économie, les entreprises et la population afin qu'elles puissent sortir de la crise le moins mal possible. Si les crises qui nous ont frappés ces dernières années devaient nous apprendre une chose, ce serait que nous devons assumer nos responsabilités politiques, et ce de manière active et pas seulement en paroles.

Le SECO prévoit de sombres perspectives pour la Suisse. Des taux d'inflation plus élevés que cet été encore, un chômage en hausse à partir du quatrième trimestre de cette année, de possibles pertes de production dues à la crise de l'électricité, une forte pression sur les prix alors que l'économie est en recul, des augmentations massives des primes d'assurance-maladie - voilà les signes d'une tempête parfaite qui pourrait s'abattre sur notre pays. Ne rien faire n'est donc pas une option.

Si les autorités ont pu dépenser en l'espace d'un jour des millions de francs de l'argent des contribuables pour aider des entreprises, elles ne peuvent pas justifier pourquoi il ne serait pas possible de dépenser des millions pour les personnes qui se trouvent actuellement dans une situation de détresse au moins aussi existentielle.

Ce matin, on pouvait lire deux articles sur presque la même page dans un quotidien suisse. L'un disait que la classe moyenne inférieure en Suisse a du mal à joindre les deux bouts. L'autre article disait que la Suisse est le pays le plus riche si l'on prend la moyenne des revenus. Si les



Nouvelles du Grand Conseil

autorités du pays le plus riche n'ont pas la volonté d'aider les pauvres, c'est une preuve de faiblesse pour ces mêmes autorités.

Remplacez dans ce que je viens de vous dire, les mots « canton » et « millions » par « pays », et respectivement, « milliards », vous obtiendrez des extraits du discours du président national du Centre, Gerhard Pfister, au Conseil national vendredi passé. Grâce à une alliance originale entre le centre-droit et la gauche, la Chambre du peuple a notamment adopté une motion pour une augmentation de 30% des montants fédéraux versés aux cantons pour les subsides aux primes-maladie. Cette motion est déjà aujourd'hui en traitement en commission pour une entrée en vigueur rapide.

Pourquoi, parmi la floppée des propositions politiques liées à l'inflation, une des très rares retenues par le parlement fédéral est celle liées aux subsides ? Eh bien parce que cet outil constitue sans aucun doute aujourd'hui le meilleur moyen de limiter les effets de l'inflation sur les classes moyennes et plus précarisées, tout en évitant les effets d'arrosoir.

Le système des subsides cantonaux repose en effet sur une structure juridique et administrative préexistante et solide qu'il s'agirait de renforcer pour compenser la hausse des primes pour les subsidiés actuels mais également pour augmenter le nombre de bénéficiaires de sorte à mieux couvrir la classe moyenne.

Mais surtout, l'aide au paiement des primes maladie prend une dimension toute particulière dans notre canton où la plus forte hausse de primes de toute la Suisse a été annoncée hier. En 2023, les primes des Neuchâteloises et Neuchâtelois vont augmenter de 9,5 % ! Cela peut représenter pour une famille de la classe moyenne une hausse de 100 francs par mois uniquement pour les primes !

Ajoutez à cela l'augmentation des prix des biens de consommation courante, de l'énergie, des loyers et j'en passe, et vous obtenez une hausse du coût de la vie propre à faire passer sous le seuil de pauvreté celles et ceux qui en sont à la limite et à faire fondre une classe moyenne déjà sous pression. Car nous savons qu'en Suisse environ 20% de la population dépense l'intégralité de son budget dans des biens de consommation courante, sans disposer d'aucune marge de manœuvre.

Ce cocktail empoisonné d'augmentations représente une situation extrêmement spécifique, qui nécessite une réponse rapide et forte : en d'autres termes, une crise. Rappelons que durant la crise COVID, près de 100 millions de francs ont été dépensés dans notre canton en 2021 pour venir en aide aux entreprises touchées par les conséquences de la crise. Ces aides pour cas de rigueur, nous les avons soutenues avec vigueur, convaincus qu'elles étaient nécessaires à la survie de notre tissu économique.

Or aujourd'hui, c'est tout un pan de la population qui a besoin d'être directement soutenu. La baisse du pouvoir d'achat est une réalité mathématique, tangible, qui amène son lot d'angoisse à chaque passage en caisse ou fin de mois. Nous pourrions tergiverser des années sur la meilleure manière de lutter contre l'inflation et ses effets, mais nous n'en avons pas le temps.



Nouvelles du Grand Conseil

Alors utilisons ce formidable outil des subsides que nos prédécesseurs de tous bords ont construit, renforçons-le et étendons-le au moins à une partie de la classe moyenne. Ainsi nous élargissons une route déjà bien tracée, plutôt que de prendre des détours sinueux dont nous ne connaissons pas la destination.

Voilà une action claire et rapide de notre parlement qui pourrait, avec une bonne volonté du Conseil d'État, porter ses fruits dès 2023 et apporter immédiatement un bol d'air concret à de nombreuses Neuchâteloises et Neuchâtelois.

Se rendre utile pour la population dans une période où elle en a besoin, je crois Mesdames, Messieurs, que c'est l'expression même de notre mission politique. » •

L'urgence est acceptée par 61 voix contre 35.

La recommandation est acceptée non combattue.

Recommandation du groupe VertPOP : D'une pierre deux coups en faveur du pouvoir d'achat et des économies d'énergie ([22.223](#))

Une réponse temporaire dans l'attente d'une avancée sur l'initiative Transports publics gratuits

La députée Katia della Pietra a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste votera en faveur de l'urgence.

En effet, nous pensons que le postulat amène une préoccupation réelle des jeunes tout comme d'une large part de la population qui se trouve dans une situation financière de plus en plus difficile pour les raisons que l'on connaît d'inflation, de pénurie énergétique et de crise générale.

Nous pensons qu'il est essentiel que ce projet, sous forme de bons de soutien à l'achat de titres de transport, soit coordonné par le Canton et les communes au vu de la complexité du financement des transports publics dans notre canton. Pour cette raison nous demandons à ce que cette thématique urgente soit reprise et mise en œuvre dans le cadre de la commission des transports publics comme disposition transitoire, en attendant que la commission Climat et énergie ait pu traiter le contre-projet à l'initiative pour des transports gratuits. Bien entendu pour cela il faudra que la commission Transports publics puisse se réunir avant le mois de janvier 2023 pour développer un projet qui pourra s'appliquer de manière provisoire dans l'attente d'un éventuel contre-projet. » •



Nouvelles du Grand Conseil

*L'urgence est acceptée par 45 voix contre 39.
La recommandation est refusée par 46 voix contre 42.*

Postulat Émile Blant : La précarité estudiantine à l'heure de l'inflation ([22.225](#))

De la nécessité de reconnaître une précarité déjà démontrée

Le député Hugo Clémence a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les député-es,

Je suis choqué par ce que je viens d'entendre de la part de l'UDC, qui minimise la précarité des étudiantes et des étudiants, comme si elle n'était qu'anecdotique. C'est oublier que durant la pandémie, il y avait dans les rues de cette ville, mais également à Genève ou à Lausanne, des étudiants qui faisaient la queue pour avoir à manger ! Voilà un fait.

Et si vous en voulez un autre plus douloureux encore, rappelez-vous qu'au pire moment de cette même pandémie, certaines et certains ne se posaient même plus la question de savoir ce qu'ils mangeraient à midi, puisque c'est à leurs écolages, leur loyer, parfois leurs enfants que devaient servir leurs économies.

Alors oui, mesdames et messieurs les député-es, nous accepterons ce postulat parce que nous pensons qu'il n'y a pas de fatalité à la précarité, comme il n'y a pas de lois divines à la souffrance ! Pour notre parlement, il s'agit d'une opportunité. Celle de pouvoir jeter une lumière crue sur ce terrible fléau, exacerbé durant la pandémie, mais qui n'est pas terminé ! Et le savoir est insupportable !

Voilà donc pourquoi nous accepterons ce postulat. Parce que nous pensons que de telles choses ne doivent plus être. Nous accepterons ce postulat car en juin 2019 déjà, le Parti socialiste alertait sur cette problématique à travers un autre postulat, et que des réponses claires n'ont jamais été apportées, alors même que le Gouvernement doit proposer bientôt un nouveau mandat d'objectifs pour l'Université. Cela démontre à quel point la précarité ne connaît pas d'interruption et se dirige, au contraire, vers une recrudescence.

Nous accepterons enfin ce postulat car il est plus que temps de poser un diagnostic au niveau cantonal sur ce mal, et ainsi proposer des réponses à même de le combattre. Au surplus, c'est un message d'espoir que nous envoyons aux étudiants. Celui d'un canton ouvert et conscient de leur précarité, qui s'en soucie et qui entend prendre des mesures pour y mettre fin. Je ne dis pas seulement la dénoncer, la constater ou l'affronter. Je dis la supprimer !



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

Car s'il est vrai qu'une partie de la jeunesse, peut-être plus que jamais, descend ponctuellement dans la rue contre la fin de notre monde, c'est tous les jours, qu'elle se bat contre la fin du mois !

Je vous remercie. » •

L'urgence est acceptée par 49 voix contre 43.

Le postulat est accepté par 46 voix contre 41.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 29 septembre 2022.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.